

# ANNEXE 1

## NORMES APPLICABLES

### AUX MATERIELS

#### DE RESTAURATION COLLECTIVE

##### DECRET N° 84-74 DU 26 JANVIER 1984

##### fixant le statut de la normalisation (1)

*(Journal officiel du 1er février 1984)*

(1) Modifié par décret n° 90-653 du 18 juillet 1990 (J.O. du 25 juillet 1990), décret n° 91-283 du 19 mars 1991 (J.O. du 20 mars 1991), décret n° 93-1235 du 15 novembre 1993 (J.O. du 17 novembre 1993).

#### Article 13

*(Décret n° 93-1235 du 15 novembre 1993, art. 1er)*

1° Sans préjudice de la réglementation applicable, l'introduction ou la mention explicite des normes homologuées ou d'autres normes applicables en France en vertu d'accords internationaux est, sous réserve des dérogations prévues à l'article 18 du présent décret, obligatoire dans les clauses, spécifications et cahiers des charges :

a) Des marchés d'un montant égal ou supérieur aux seuils prévus aux articles 123 (1°) et 321 (1°) du code des marchés publics passés par les personnes soumises aux dispositions des livres II et III de ce code;

b) Des contrats soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence définies au titre II de la loi n° 91-3 du 3 janvier 1991.

Sauf dans le cas où les normes visées à l'alinéa précédent constituent la transposition d'une norme européenne ou d'une spécification technique commune, l'obligation prévue au précédent alinéa n'autorise pas les personnes responsables du marché ou du contrat à écarter les soumissions conformes à des normes en vigueur dans un autre État membre de la Communauté économique européenne et justifiant d'une équivalence avec les normes françaises homologuées.

2° Sans préjudice de la réglementation applicable, l'introduction ou la mention explicite des normes homologuées transposant des normes européennes est, sous réserve des dérogations prévues à l'article 18, obligatoire dans les documents généraux ou dans les cahiers des charges des contrats définis par la loi n° 92-1282 du 11 décembre 1992 relative aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

3° Les clauses, spécifications techniques et cahiers des charges des marchés et contrats visés au présent article ne peuvent mentionner des produits d'une fabrication ou d'une provenance déterminée, ou des procédés particuliers à certaines entreprises, et ne peuvent se référer à des brevets ou types, indications d'origine ou de provenance, marques au sens du titre Ier du livre VII du code de la propriété intellectuelle, sauf lorsqu'il n'est pas possible de donner une description de l'objet du marché ou du contrat sans ces références

*La liste des normes n'est pas exhaustive mais illustrative.*

*L'acheteur public devra veiller à mettre à jour les normes à la date d'élaboration du marché.*

*Seules les éditions principales des normes ont été mentionnées.  
Il est nécessaire de se référer également aux amendements correspondants.*

**2.1. Généralités :**

NF EN 50-106 : 1997	C 73-102	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Règles particulières pour les essais de série concernant les appareils dans le domaine d'application de la norme EN 60335-1 et de la EN 60937
NF EN 292-1 : 1991	E 09-001-1	Sécurité des machines – Notions fondamentales, principes généraux de conception – Partie 1 : terminologie de base, méthodologie
NF EN 292-2 : 1991	E 09-001-2	Sécurité des machines - Notions fondamentales, principes généraux de conception – Partie 2 : principes et spécifications techniques
NF EN 563 : 1994	X 35-111	Sécurité des machines – Températures des surfaces tangibles – Données ergonomiques pour la fixation des températures limites de surfaces chaudes
NF EN 1672-2 : 1997	U 60-011-2	Machines pour les produits alimentaires – Notions fondamentales - Partie 2 : prescriptions relatives à l'hygiène.
NF EN 60-204-1 : 1998	C 79-130	Sécurité des machines – Equipement des machines - Première partie : Règles générales
NF EN 60-529 : 1993	C 20-010	Degrés de protection procurés par des enveloppes (code IP)
NF EN 60335-1 : 1995	C 73-800	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Première partie. Prescriptions générales
NF EN 60335-2-14	C 73-814	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Partie 2 : règles particulières pour les machines de cuisine.
NF EN 60335-2-64 : 1994	C 73-864	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Deuxième partie : règles particulières pour les machines de cuisine électrique à usage collectif.
NF EN 60 704-1 : 1995	S 31-090	Code d'essai pour la détermination du bruit aérien émis par les appareils électrodomestiques et analogues – Première partie : règles générales
NF X 35-104 : 1983		Postures et dimensions pour l'homme au travail sur machines et appareils.
NF X 35-105 : 1981		Commandes – Organes de service – Eléments de choix, caractéristiques, dimensions, emplacements, efforts
NF X 35 107 : 1985		Dimensions des accès aux machines et installations

NF X 35-109 : 1989		Ergonomie – Limites acceptables de port manuel de charges par une personne
NF X 60-200 : 1985		Documents techniques à remettre aux utilisateurs de biens durables à usage industriel et professionnel – Nomenclature et principes généraux de rédaction et de présentation
XP U 60-010 : 1998	U 60-010	Matériels agro-alimentaires – Principes de conception pour assurer l’aptitude au nettoyage des machines et équipements utilisés dans l’artisanat, le commerce alimentaire de détail et la restauration collective.
Pr EN 1717 - Partie 1		Protection contre la pollution de l'eau potable dans les réseaux intérieurs et exigences générales des dispositifs de protection pour prévenir des pollutions par retour
<b>2.2. Meubles de distribution en libre service</b>		
NF EN 60335-2-50 : 1992	C 73-850	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Deuxième partie : règles particulières pour les bains-marie électriques à usage collectif.
<b>2.3. Plateaux</b>		
NF T 54-801 : 1992		Plastiques – Plateaux pour libre service – Spécifications et méthodes d’essai
<b>2.4. Batteurs-mélangeurs</b>		
NF EN 50-106 : 1997	C 73-102	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Règles particulières pour les essais de série concernant les appareils dans le domaine d’application de la norme EN 60335-1 et de la EN 60937
NF EN 60-204-1 : 1998	C 79-130	Sécurité des machines – Equipement des machines - Première partie : Règles générales
NF EN 292-1 : 1991	E 09-001-1	Sécurité des machines – Notions fondamentales, principes généraux de conception – Partie 1 : terminologie de base, méthodologie
NF EN 292-2 : 1991	E 09-001-2	Sécurité des machines - Notions fondamentales, principes généraux de conception – Partie 2 : principes et spécifications techniques
NF U 61 050 : 1985		Matériels agro-alimentaires – Mélangeurs-malaxeurs à cuve verticale fixe en fonctionnement – Prévention intégrée
NF X 35-104 : 1983		Postures et dimensions pour l'homme au travail sur machines et appareils.
NF X 35 107 : 1985		Dimensions des accès aux machines et installations

## 2.5. Matériels de cuisson : Fours, sauteuses

NF EN 60335-2-36 : 1995	C 73-836	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Deuxième partie : règles particulières pour les cuisinières, les fours, les tables de cuisson et les foyers de cuisson électriques à usage collectif
NF EN 60335-2-39 : 1996	C 73-839	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Partie 2 : règles particulières pour les sauteuses électriques à usage collectif
NF EN 60335-2-42 : 1996	C 73-842	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Partie 2 : règles particulières pour les fours électriques à convection forcée, les cuiseurs à vapeur électriques et les fours combinés vapeur-convection électriques à usage collectif.
NF EN 60335-2-49 : 1993	C 73-849	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Deuxième partie : règles particulières pour les armoires chauffantes électriques destinées à usage collectif

## 2.6. Lave-vaisselle

NF EN 60335-2-58 : 1993	C 73-858	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Deuxième partie : règles particulières pour les lave-vaisselle
NF C 79-520 : 1980	C 79-520	Appareils électriques de grandes cuisines. Machines à laver la vaisselle à usage des collectivités - Règles de sécurité

## 2.7. Matériels frigorifiques

NF D 74-201 1990 : 1990		Meubles frigorifiques - Meubles de conservation au froid positif ou négatif pour plats cuisinés à l'avance
NF EN 60 335-2-24 : 1995	C 73-857	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues – Deuxième partie : règles particulières pour les réfrigérateurs, les congélateurs et les fabriques de glace
Pr EN 60335-2-89 : 1999	C 73-889	Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues. Deuxième partie : règles particulières pour les armoires réfrigérées commerciales avec ou sans compresseur incorporés

## 2.8. Coupe légumes

NF EN 1678 : 1998 U 64-051		Machines pour les produits alimentaires - Coupe légumes. Prescriptions relatives : la sécurité et l'hygiène.
----------------------------	--	--